Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_082-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 28 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anne-Thérèse GOUGEON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Anne-Thérèse GOUGEON à Mme Christelle RENAUD

OBJET : 2026/0629/082 : VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTIONS À PROJET AUX ASSOCIATIONS LOCALES.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_082-DE

Vu la délibération n° 2017/2903/43 du Conseil municipal du 29 mars 2017, relative aux critères d'attribution et aux montants des subventions aux associations,
Vu la délibération n° 2018/1804/47 du Conseil municipal du 18 avril 2018, relative aux critères d'attribution et aux montants des subventions « anniversaires » aux associations,
Vu la délibération n° 2023/2211/112 du Conseil municipal du 22 novembre 2023, relative à l'approbation d'une convention avec l'association « Melesse à Travers les Âges »,
Vu la délibération n° 2024/2606/69 du Conseil municipal du 26 juin 2024, relative à l'approbation d'une convention avec l'association « Art et Culture Melesse »,
Vu la délibération n° 2025/0326/048 du Conseil municipal du 26 mars 2025, relative aux subventions municipales 2025 aux associations,
Vu la délibération n° 2026/0225/19 du Conseil municipal du 25 février 2026, relative aux subventions municipales 2026 aux associations,
Vu l'avis de la commission citoyenneté et solidarité en date du 3 février 2026,
Vu l'avis de la commission vie associative et patrimoine en date du 26 mai 2026,

Madame Guylène GAPIHAN-LORET, adjointe au Maire en charge de la vie associative et du patrimoine, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il existe deux types de subventions aux associations :

- les subventions d'aide au fonctionnement qui participent au fonctionnement global du projet associatif poursuivant un intérêt à caractère général,
- les subventions fléchées ou « à projet » qui contribuent à la mise en œuvre d'une action spécifique.

Les subventions d'aide au fonctionnement pour l'année 2026 ont été adoptée lors du Conseil municipal du 25 février 2026, de même que trois subventions à projet.

La nouvelle mandature doit se prononcer sur les demandes de subventions à projet.

La commission vie associative et patrimoine, réunie le 26 mai 2026, a proposé d'attribuer les subventions à projet suivantes :

Association	**Projet**	**Proposition**
Amicale Laïque	Organisation du gala de danse moderne à la salle Confluence à Betton	500€
Comité de jumelage	Voyage à Enguera	2 300€
Fusion Danse et Handicap	16ème rencontre Grand Ouest de danse adaptée	500€
Trad'Awen	Organisation d'un Fest Noz	250€
Melesse à Travers les Âges	Organisation d'un spectacle sur la Révolution Française à Melesse	2 000€
Judo Club	Voyage au Sénégal	1 000€
Rugby Club	Organisation d'un tournoi	300€
Total		**6 850€**

Il est rappelé que le versement des subventions à projet a lieu une fois que les associations ont fourni les documents justifiant l'usage des sommes inscrites au budget prévisionnel des projets.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_082-DE

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 25 voix « POUR », 4 « ABSTENTIONS » (Mme Sylvie VIROLLE, M. Jérôme CORNIÈRE, Mme Béatrice VALETTE et M. Gilles LE ROCH),

- votent les subventions aux associations mentionnées ci-dessus,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_082-DE